

CONVOCATION

Je vous prie de bien vouloir assister à la prochaine séance du CONSEIL MUNICIPAL qui aura lieu le

JEUDI 30 MARS 2023 A 20 HEURES 00
SALLE RONCEVAUX 9 RUE DE LA MAIRIE – DOMPIERRE-DU-CHEMIN

L'ordre du jour est le suivant :

1. **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 9 MARS 2023**
2. **BUDGETS ANNEXES** : Adoption du compte de gestion 2022 (Trésorier) et du compte administratif (Maire) / Vote du budget 2023 :
 - Lotissement le Val des Légendes
 - Lotissement Route de Juvigné (Résidence des Chênes)
 - Lotissement Le Perraudet (Compte de gestion et compte administratif 2022)
 - Lotissement des Rolanderies (Budget primitif 2023)
 - Pôle commercial
 - Pôle santé
3. **BUDGET VOIRIE 2023**
4. **BUDGET COMMUNE – COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET 2023**
 - Approbation du compte de gestion 2022 (Trésorier) et du compte administratif (Maire)
 - Vote des taux
 - Affectation du résultat 2022
 - Budget principal - Vote du budget 2023
 - Crédit fournitures scolaires pour l'année 2023/2024
5. **LOTISSEMENT RUE DU STADE** : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre
6. **RESIDENCE DES CHENES** : Eclairage public – Convention du SDE
7. **POLE ADMINISTRATIF ET ASSOCIATIF COMMUNAL** : Devis relatifs aux diagnostics amiante plomb parasitaire, mission SPS, contrôle technique et PEMD
8. **DROIT DE PREEMPTION URBAIN** : Propriété de M. Jérémy BASLÉ
9. **DECISIONS DU MAIRE**
10. **QUESTIONS DIVERSES**

Comptant sur votre présence,

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,



Michel BALLUATS

N.B : un conseiller municipal empêché d'assister à une séance peut donner, à tout membre du conseil de son choix, pouvoir écrit de voter en son nom. Un même conseiller ne peut être porteur que d'un seul pouvoir.

Ordre du jour
Conseil Municipal du **jeudi 30 mars 2023**

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 9 MARS 2023

BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT LE VAL DES LEGENDES

- Adoption du compte de gestion 2022 (Trésorier)
- Adoption du compte administratif 2022 (Maire)
- Vote du budget primitif 2023

BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT ROUTE DE JUVIGNÉ (RÉSIDENCE DES CHÊNES)

- Adoption du compte de gestion 2022 (Trésorier)
- Adoption du compte administratif 2022 (Maire)
- Vote du budget primitif 2023

BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT LE PERRAUDET (RESIDENCE DES ROCHERS III)

- Adoption du compte de gestion 2022 (Trésorier)
- Adoption du compte administratif 2022 (Maire)

L'ensemble des lots ayant été vendus, l'opération est clôturée à la date du 31 décembre 2022 donc pas de budget pour l'exercice 2023

BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT DES ROLANDERIES

- Vote du budget primitif 2023

BUDGET ANNEXE : PÔLE COMMERCIAL

- Adoption du compte de gestion 2022 (Trésorier)
- Adoption du compte administratif 2022 (Maire)
- Vote du budget primitif 2023

BUDGET ANNEXE : PÔLE SANTE

- Adoption du compte de gestion 2022 (Trésorier)
- Adoption du compte administratif 2022 (Maire)
- Vote du budget primitif 2023

BUDGET DE VOIRIE 2023

Présentation du budget de fonctionnement et du programme d'investissement 2023

BUDGET COMMUNE – COMPTE DE GESTION 2022 - COMPTE ADMINISTRATIF 2022 — BUDGET 2023

- Approbation du compte de gestion 2022 (Trésorier) et compte administratif (Maire)
- Vote des taux
- Affectation du résultat 2022
- Budget principal - Vote du budget 2023
- Crédit fournitures scolaires pour l'année 2023/2024

LOTISSEMENT DES ROLANDERIES : ATTRIBUTION DU MARCHE DE MAÎTRISE D'OEUVRE

Une consultation a été lancée concernant les missions de conception et d'aménagement du lotissement des Rolanderies.

L'avis d'appel public à la concurrence a fait l'objet d'une mise en ligne sur la plateforme Mégalis le 08 février 2023 et d'une parution dans Ouest-France le 9 février 2023

Date et heure limite de remise des plis : 08/03/2023 à 12 heures

Nombre de retraits : 19

Nombre d'offres reçues : 4

Présentation du rapport d'analyse des offres

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre.

RESIDENCE DES CHÊNES – ECLAIRAGE PUBLIC – CONVENTION SDE35

La collectivité a sollicité le SDE35 pour la réalisation d'une installation d'éclairage public de la Résidence des Chênes.

Présentation de la convention précisant les modalités d'organisation de la maîtrise d'ouvrage exercée par le SDE35 (modalités techniques, administratives et financières)

Détail des modalités financières	
Estimation financière de l'opération (Montant HT estimé servant de base de calcul de la participation)	28 130.53 €
Taux de participation du SDE35	20.00%
Taux de modulation de la collectivité	-
Montant estimé de la participation du SDE35	5 626.11 €
Montant total à la charge de la collectivité	22 504.42 €

Le SDE35 gère les déclarations liées à la TVA (FCTVA). La Commune verse une subvention d'investissement au SDE35.

Il est proposé au conseil municipal d'accepter la convention proposée par le SDE35 et d'autoriser le Maire à signer ladite convention.

POLE ADMINISTRATIF ET ASSOCIATIF COMMUNAL : MISSIONS SPS – CONTRÔLE TECHNIQUE – DIAGNOSTICS AMIANTE PLOMB ETAT PARASITAIRE ET PEMD

Présentation des devis :

1. **Mission SPS** (La coordination sécurité protection de la santé vise, pour tout chantier de bâtiment ou de génie civil où interviennent plusieurs entrepreneurs ou travailleurs indépendants, à prévenir les risques issus de leur coactivité et à prévoir l'utilisation de moyens communs).
2. **Contrôle technique** (Le contrôle technique des ouvrages a pour objectif de prévenir les aléas techniques lors de la conception et de la réalisation des ouvrages, aléas pouvant engendrer des risques liés à la solidité de l'ouvrage et à la sécurité des personnes. Les missions de base concernent la sécurité des personnes et la solidité des ouvrages de viabilité, de fondation, d'ossature, de clos et de couvert et des éléments d'équipement qui font indissociablement corps avec ces ouvrages, ainsi que sur les conditions de sécurité des personnes dans les constructions).
3. **Diagnostics :**
 - Diagnostic amiante avant travaux
 - Diagnostic plomb avant travaux
 - Diagnostic d'état parasitaire
 - Prélèvements d'analyse pour recherche d'amiante enrobés

Le devis devra préciser le nombre de prélèvements et le prix unitaire

- **Diagnostic PEMD** (Avant une démolition ou une réhabilitation significative d'un bâtiment, ce diagnostic PEMD - Produits Équipements Matériaux Déchets - permet de déterminer la nature, la quantité et la localisation des matériaux et produits de construction qui donneront lieu à des déchets à évacuer et éventuellement à recycler)

DROIT DE PREEMPTION URBAIN – DIA IMPASSE DE LA FONTAINE

En raison du droit de préemption urbain institué sur la commune de Dompierre-du-Chemin, commune déléguée de Luitré-Dompierre, Maître Sandra BASLÉ , 88 boulevard de Bliche à Lécousse, a adressé à la mairie une déclaration d'intention d'aliéner qui concerne l'immeuble ci-après :

- Propriétaire : Monsieur Jérémie BASLÉ
- Références cadastrales : partie de la parcelle AX 42
- Situation : Impasse de la Fontaine
- Superficie totale : 1a 24ca

Il est proposé au conseil municipal de ne pas exercer son droit de préemption.

DECISIONS DU MAIRE

QUESTIONS DIVERSES